



**Communauté d'Agglomération de
Haguenau**

**Rapport annuel sur le prix et la
qualité du service public
d'assainissement**

Année 2022

Secteur Bischwiller et Environs

présenté conformément à l'article L.22245 du code général des
collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Sommaire

L'exercice de la compétence	3
La CAH – secteur de Bischwiller et Environs	5
Le patrimoine	8
Les données financières.....	17
Les performances du service	19
Les investissements réalisés en 2022	25
Actualité et perspectives 2023	27
Annexes.....	29
<u> </u> <i>L'autosurveillance de la station d'épuration</i>	29
<u> </u> <i>Exemple de facture</i>	33
<u> </u> <i>Lettre d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse</i>	37

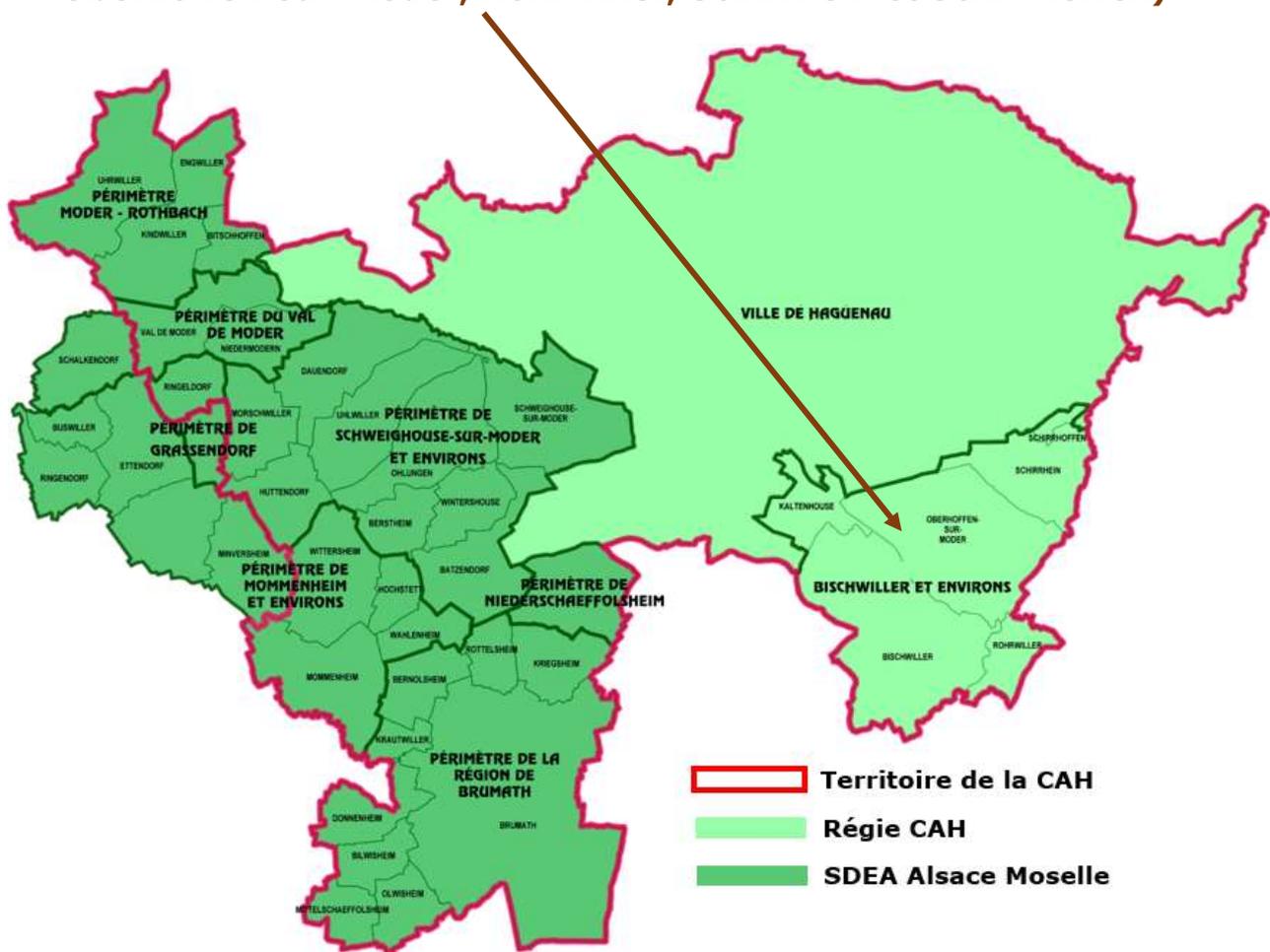
L'exercice de la compétence

Les périmètres de gestion

La Communauté d'Agglomération de Haguenau est devenue compétente pour la gestion de l'assainissement sur son territoire en date du 1^{er} janvier 2020, en application des dispositions prévues par la Loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe). Elle décide de s'appuyer sur les structures syndicales existantes dans 29 des 36 communes de l'agglomération pour l'exercice de cette compétence.

Elle a conservé l'exercice en régie de cette compétence sur les 7 communes non intégrées à des structures syndicales : Bischwiller, Haguenau, Kaltenhouse, Oberhoffen-sur-Moder, Rohrwiller, Schirrhein et Schirrhoffen.

Le présent rapport porte sur le service public d'assainissement 2022 du **secteur de Bischwiller et Environs (Bischwiller, Kaltenhouse, Oberhoffen-sur-Moder, Rohrwiller, Schirrhein et Schirrhoffen)**.



La Direction des Cycles de l'Eau

La Direction des Cycles de l'Eau de la CAH comprend **35 agents mutualisés** en charge de la réalisation en régie de l'ensemble des missions du service de l'eau et de l'assainissement :

- La gestion de la clientèle et de la facturation,
- La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux sur les installations d'eau potable et d'assainissement,
- L'exploitation quotidienne des réseaux et des ouvrages,
- La surveillance de la qualité de l'eau et la maîtrise du traitement des eaux usées.

En outre, 2 agents parmi ces effectifs sont en charge de la gestion des cours d'eau, dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

La direction est installée au 9 chemin du Gaz à Haguenau. Les usagers y trouvent un point d'accueil pour tout renseignement concernant le service pendant les heures d'ouverture :

du lundi au vendredi de **8h à 12h** et de **13h30 à 17h30**.

L'accueil de la direction est joignable au **03 88 73 71 71**. Ce numéro unique renvoie vers un service d'astreinte technique en dehors des heures ouvrées du service pour le traitement des urgences (rupture de réseau, dégradation de la qualité de l'eau, coupure d'eau, bouchage de l'assainissement).

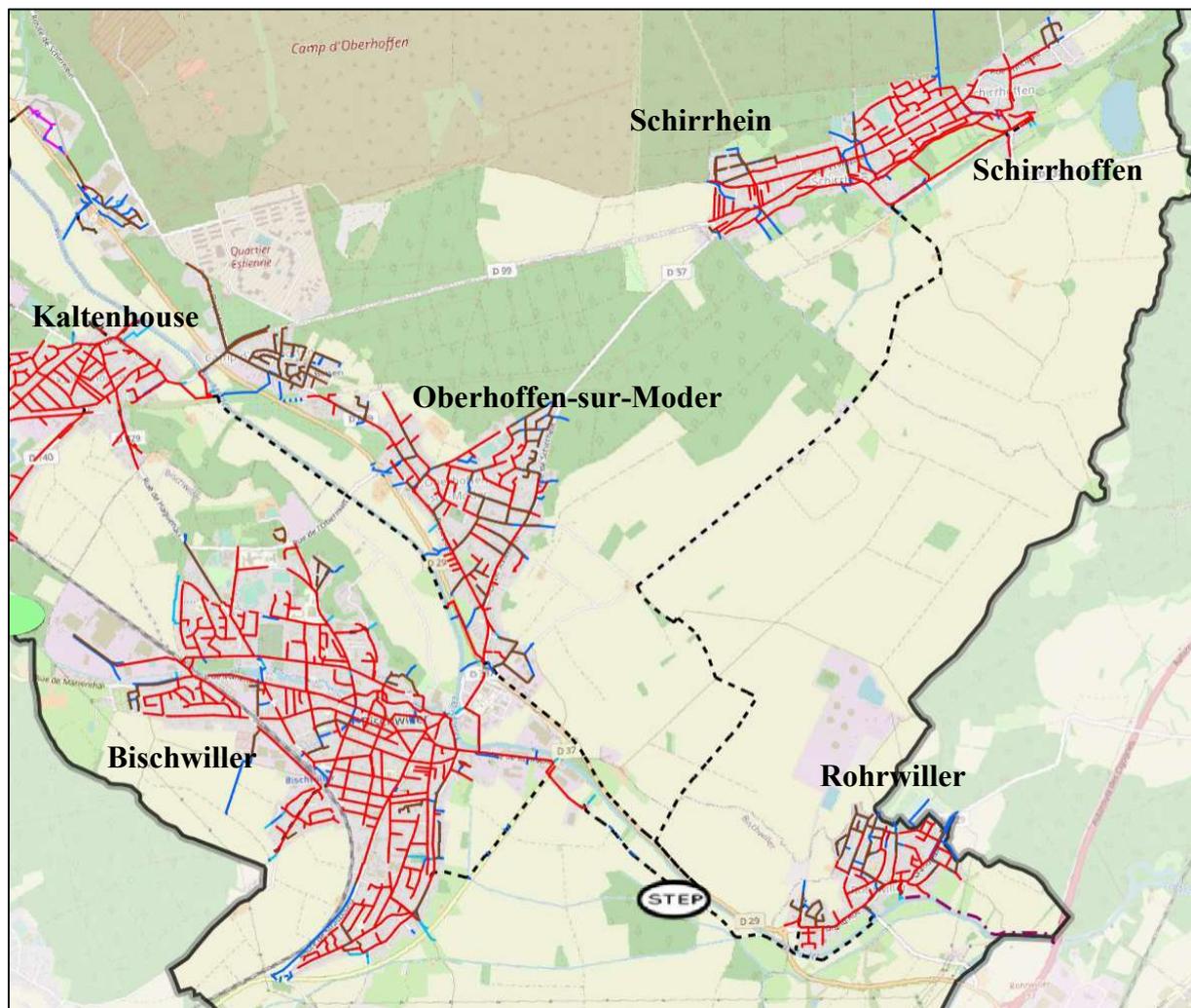
Les moyens matériels (engins de chantier, véhicules, outillage) et le stock de fournitures sont concentrés sur le site du chemin du Gaz à Haguenau et permettent d'intervenir directement sur le réseau, d'en assurer la maintenance, de réaliser et de renouveler les branchements d'eau potable et d'assainissement.



La CAH – secteur de Bischwiller et Environs

Les usagers du service de l'assainissement

[D201.0] La population desservie par le réseau public de collecte de l'assainissement du secteur de Bischwiller et Environs est estimée à **23 381 personnes**. Les effluents à traiter sont acheminés vers la station d'épuration de Bischwiller.



Détail de la population desservie

Bischwiller	Kaltenhouse	Oberhoffen-sur-Moder	Rohrwiller	Schirrhein	Schirrhoffen
12 665	2 464	3 651	1 599	2 276	726

De plus, certaines activités du territoire rejettent des effluents non assimilables à des effluents domestiques, de par leur nature et leur quantité. Ces usagers sont facturés par conventionnement, proportionnellement à la quantité réelle de matières rejetées au réseau.

[D202.0] Nombre d'autorisation de rejet des industriels : **1 autorisation**

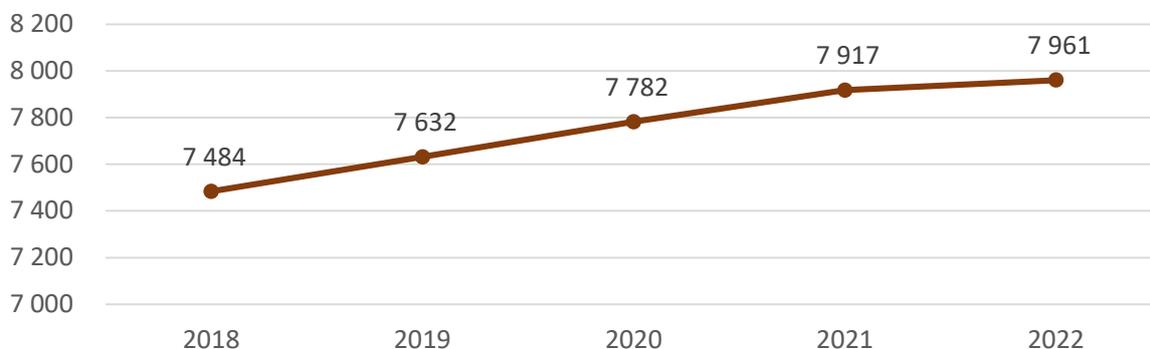
Liste des industriels conventionnés

Type d'effluents	Etablissement
Blanchisserie	Société BARDUSCH

Les abonnés du service de l'assainissement

Cette population représente une totalité de **7 961 abonnés** domestiques et industriels confondus, soit en moyenne **2,94 habitants/abonné**. Cet indicateur reflète le caractère semi-urbain du secteur desservi, comparativement à des secteurs ruraux où les foyers sont composés de 2,5 habitants en moyenne.

Evolution du nombre d'abonné au service d'assainissement collectif



Le zonage d'assainissement

Le zonage d'assainissement adopté en 2005 par la Communauté de Communes de Bischwiller et Environs définit les zones d'assainissement collectif et non-collectif du territoire, établies sur la base des conclusions d'un comparatif technico-économique des deux solutions.

L'article L. 2224-10 du CGCT précise que les collectivités délimitent les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques. Cependant, le zonage ne constituant pas un document de programmation de travaux, celui-ci n'engage donc pas la collectivité sur un délai de réalisation d'éventuels travaux, ne crée pas de droits acquis pour les tiers, ne fige pas une situation en matière d'assainissement et n'a pas d'effet sur l'exercice par la collectivité de ses compétences. Ainsi en délimitant les zones, la collectivité ne s'engage pas

à réaliser des équipements publics, ni à étendre les réseaux existants. De plus ce classement ne constitue pas un droit pour les propriétaires des parcelles concernées de disposer d'un équipement collectif à une échéance donnée, ni à obtenir gratuitement la réalisation des équipements d'assainissement nécessaire à leur desserte.

- Nombre de propriétés bâties situées en zone d'assainissement collectif et non desservies par le réseau de collecte : **6**

Taux de desserte des réseaux de collecte

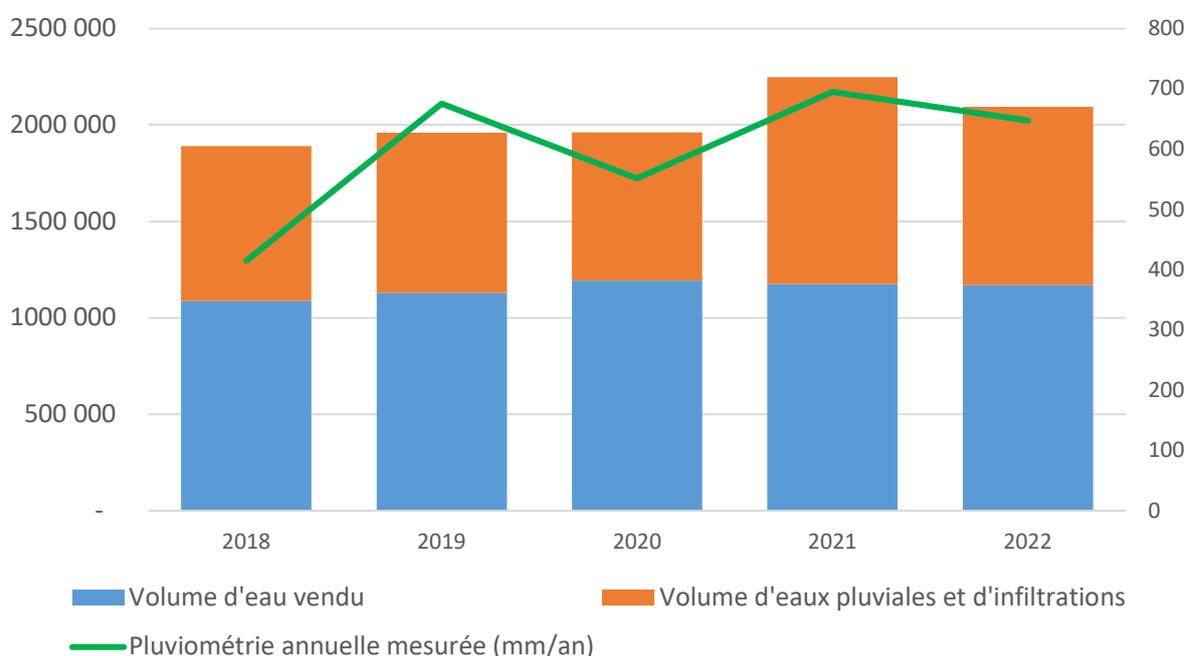
[P201.1] Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif.

$$\text{Taux de desserte} = \frac{(7\,961 - 6)}{7\,961} \times 100 = 99,92 \%$$

Les volumes assainis

En **2022**, la CAH – secteur de Bischwiller et Environs a traité **2 093 199 m³** d'eaux usées et pluviales au niveau de la station d'épuration de Bischwiller.

Evolution des volumes traités en station d'épuration (m³/an)



La part d'eaux usées strictes, correspondant aux usages domestiques de l'eau potable, représente environ **56 %** du volume traité par les stations d'épuration. Les **44 %** restants correspondent aux eaux pluviales et infiltrations souterraines.

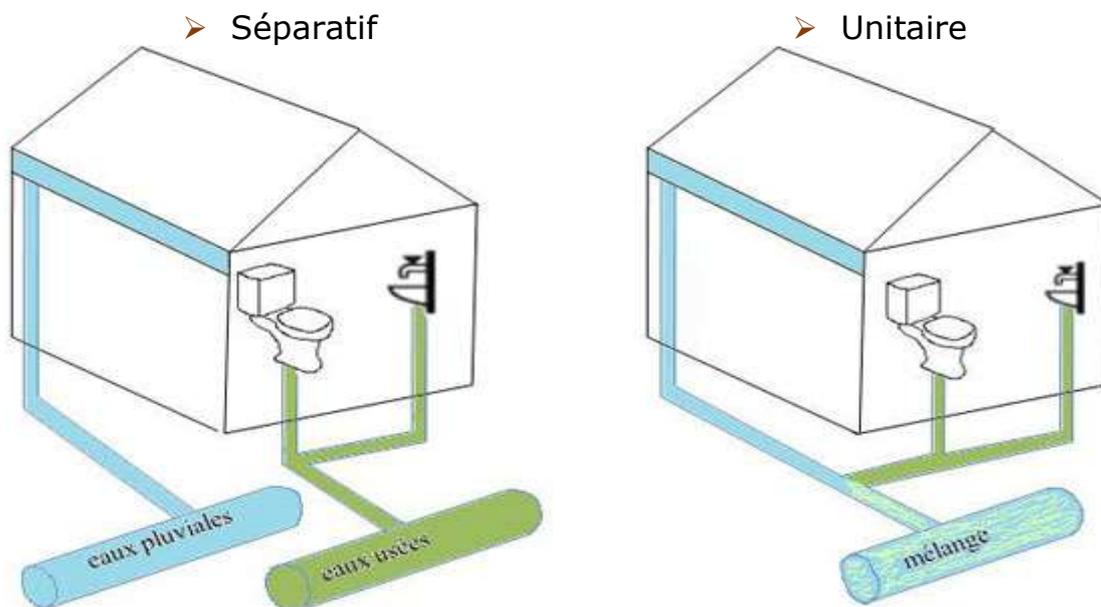
La pluviométrie a un impact direct sur la sollicitation de la station de d'épuration. En excès, les eaux pluviales peuvent être à l'origine de dysfonctionnements et d'une hausse conséquente des charges d'exploitation (énergie, réparations, fréquence des maintenances...).

Le patrimoine

La CAH – secteur de Bischwiller et Environs gère l'assainissement des eaux usées depuis le point de collecte (branchement d'assainissement) jusqu'au rejet des eaux traitées au milieu naturel.

Le réseau d'assainissement collectif

Le réseau d'assainissement collectif qui permet de collecter et transporter les effluents peut être **séparatif** ou **unitaire**.



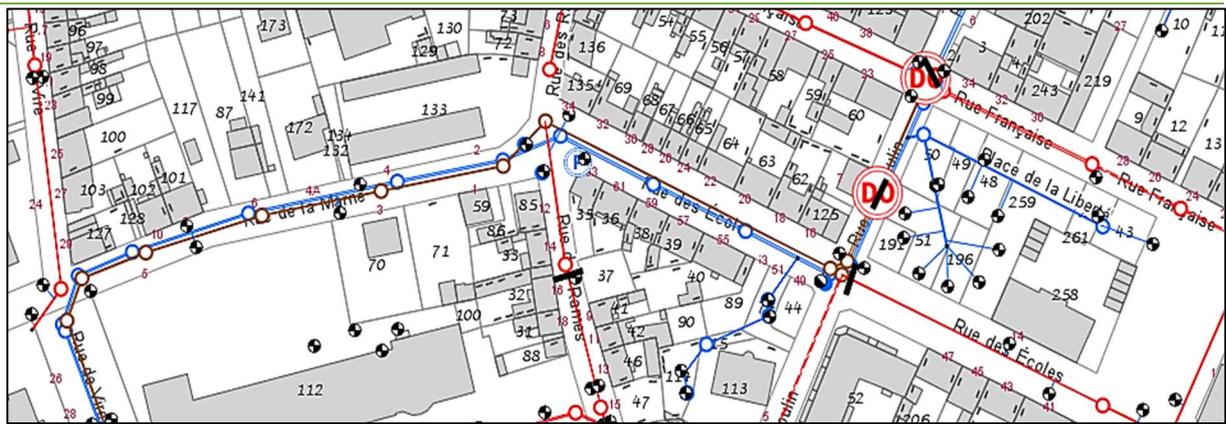
Le réseau séparatif ne mélange pas les eaux pluviales et les eaux usées. Ceci permet de minimiser la quantité d'effluents à traiter par les stations d'épuration. Cependant, la tendance actuelle tend à privilégier directement l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle.

Le réseau unitaire collecte conjointement les eaux pluviales et les eaux usées. Ce système est majoritaire en Alsace, fruit de l'histoire. Il nécessite moins de travaux et d'entretien (une conduite à la place de deux) mais souffre d'une gestion plus difficile des eaux par temps de pluie.

➤ Travaux d'entretien 2022

Débouchage de branchements
Nettoyage de bouches d'égout
Nettoyage haute pression des collecteurs

19 u
4 315 u
12 017 m



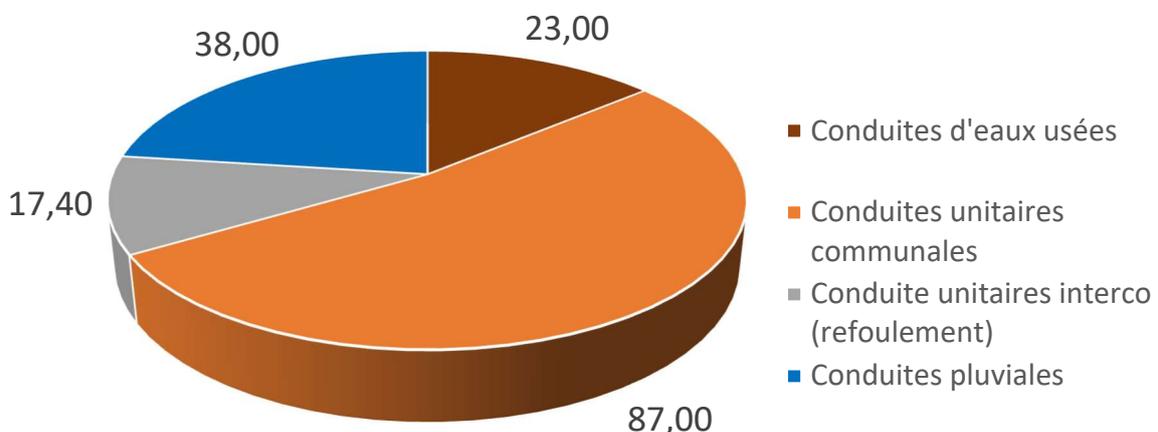
Extrait du plan du réseau d'assainissement

Le réseau d'assainissement de la CAH – Secteur de Bischwiller et Environs est majoritairement unitaire. Dès que les conditions le permettent, et notamment pour les nouveaux aménagements, l'infiltration des eaux pluviales est privilégiée pour une gestion plus écologique des effluents.

Linéaire de réseaux

Le réseau d'assainissement représente un linéaire de **127,40 km de conduites d'assainissement (unitaires et eaux usées)**. Les réseaux de collecte d'eaux pluviales complètent ce patrimoine enterré et représentent près de **38 km** supplémentaires.

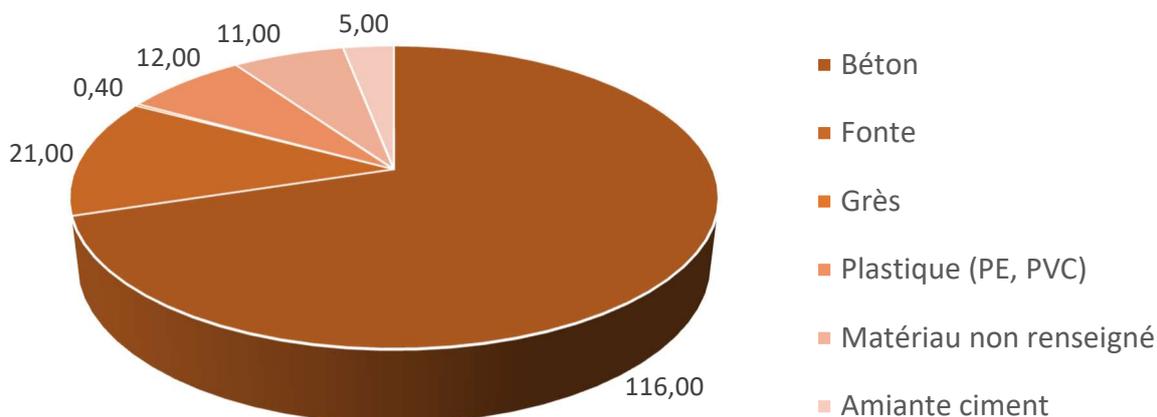
Linéaire de réseau par type de réseaux (km)



Nature des collecteurs

La nature des matériaux utilisés pour les collecteurs varie en fonction de la date de leur pose, de la nature du terrain, de la taille du collecteur à poser. Cependant, le matériel utilisé dans la grande majorité des cas est le béton.

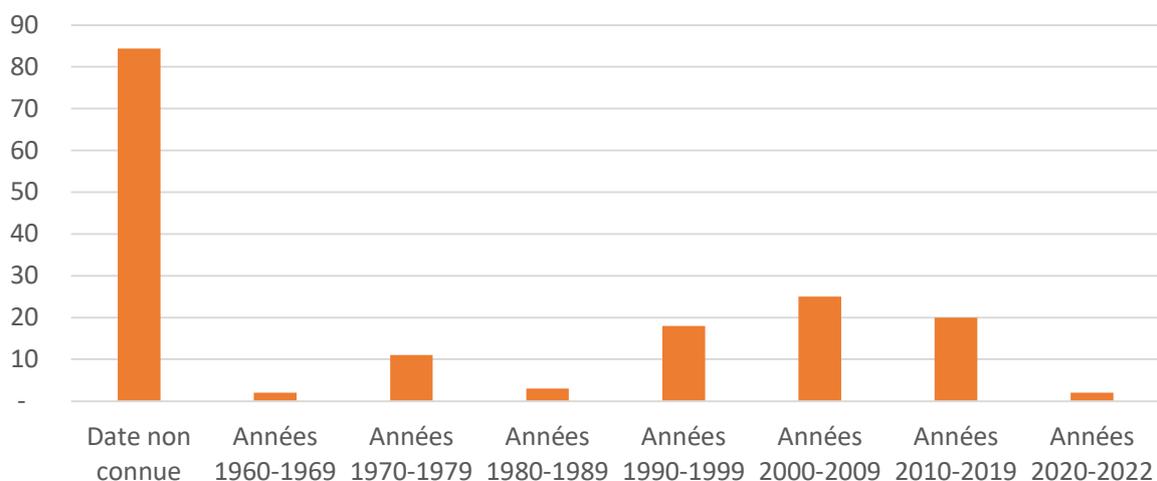
Linéaire de réseaux par nature (km)



Âge des collecteurs

L'âge de chacun des collecteurs n'est suffisamment bien connu pour déterminer l'âge global du système d'assainissement. Seul 50 % des tronçons sont datés.

Linéaire de réseaux par date de pose (km)



Les inspections télévisuelles

La Direction des Cycles de l'Eau possède une caméra permettant de visualiser l'intérieur des conduites de faible diamètre et de détecter les défauts et l'encrassement.

Parallèlement, un programme pluriannuel d'inspections télévisuelles permet de connaître l'état du patrimoine, de programmer les travaux à réaliser et d'éliminer les points noirs.



➤ Linéaire inspecté en 2022 : **1 768 m**

Les branchements

Le branchement d'assainissement permet le raccordement des installations sanitaires de l'immeuble au réseau public d'assainissement. Il est constitué d'un regard de visite positionné dans la propriété, à quelques mètres de la limite publique, et d'une canalisation reliant ce regard au collecteur public d'assainissement. Ce regard constitue la limite de propriété et de responsabilité entre la collectivité et l'utilisateur raccordé.



21 branchements neufs réalisés en 2022

ND branchements au total au 31/12/2022

Les stations de relevage

35 stations de relevage remontent les effluents d'une partie basse du réseau, vers un collecteur situé plus haut. Ces stations permettent ainsi d'étendre la collecte et l'achemine des effluents en direction de la station d'épuration. Elles font l'objet d'une maintenance régulière pour en garantir le fonctionnement.



Les bassins de pollution



Également dénommés bassins d'orage, ces ouvrages permettent de stocker le flot de rinçage des réseaux unitaires ou d'écrêter les débits par temps de pluie, puis de restituer ces eaux de manière limitée en direction des stations d'épuration. Le réseau du secteur de Bischwiller et Environs dénombre **10 bassins de pollution.**

Les déversoirs d'orage

Les déversoirs d'orage permettent, en cas de grosses pluies, de décharger les effluents dilués directement dans les cours d'eau à proximité, de manière à limiter la mise en charge des réseaux de collecte. **72 déversoirs d'orage** protègent le réseau.

La CAH – secteur de Bischwiller et Environs a équipé **5 déversoirs avec du matériel d'autosurveillance** afin de mieux maîtriser sa connaissance des rejets au milieu naturel et de répondre aux obligations réglementaires.



Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux

[P155.3] Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)). Selon la grille d'évaluation de cet indicateur, **la CAH – secteur de Bischwiller et Environs obtient la note de 110.**

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement

[P202.2B] Il évalue sur une échelle de 0 à 120 points, à la fois le niveau de connaissance du réseau et des branchements et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'assainissement. Selon la grille d'évaluation de cet indicateur, **la CAH – secteur de Bischwiller et Environs obtient la note de 83.** Les informations relatives à l'entretien du réseau et la localisation précise des branchements ne sont pas encore intégrées au SIG de la collectivité.

La station d'épuration

La station d'épuration intercommunale de Bischwiller

Les eaux usées subissent un traitement à la station d'épuration de Bischwiller pour les débarrasser de leurs matières polluantes avant leur rejet au milieu naturel.

Les performances épuratoires de la station d'épuration doivent répondre aux normes de rejet définies par arrêté préfectoral. Ces performances permettent d'avoir une eau de qualité compatible avec la faune et la flore des cours d'eau (la Moder).

Autorisée par arrêté préfectoral du 11 août 1997 portant autorisation de rejet

Type de traitement : Biologique
Capacité de traitement : 35 000 EH
Milieu Récepteur : La Moder
Exploitant : SUEZ Eau France (DSP)
Mise en service : 1999



➤ **Charges admissibles en entrée de station**

PARAMETRES HYDRAULIQUES

DEBITS	Temps sec	Temps pluie
Volumes journaliers (m ³ /j)	8 700	15 400
Débit de référence (m ³ /j)	-	15 400
Débit horaire de pointe (m ³ /h)	580	720
Débit horaire moyen sur 24 h (m ³ /h)	360	640

PARAMETRES DE POLLUTION

Flux journalier sur 24 h (kg/j)	Temps sec
DBO ₅	210
DCO	875
Matières en suspension	252
Azote total Kjeldahl (en N-NTK)	105
Azote ammoniacal (en N-NH ₄)	28
Azote global (en NGL)	105
Phosphore total (en PT)	21

Lexique :

DBO₅ : Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours, représente la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes pour oxyder (dégrader) l'ensemble de la matière organique d'un échantillon d'eau maintenu à 20°C, à l'obscurité, pendant 5 jours.

MES : Les Matières En Suspension est le terme employé pour désigner l'ensemble des matières solides insolubles présentes dans un liquide.

DCO : La Demande Chimique en Oxygène est la consommation en oxygène par les oxydants chimiques forts pour oxyder les substances organiques et minérales de l'eau. Elle permet d'évaluer la charge polluante des eaux usées.

N-NTK : L'azote total Kjeldahl représente l'ensemble des formes réduites de l'azote contenues dans les eaux, c'est-à-dire la somme de l'azote organique et de l'azote ammoniacal.

N-NH₄ : L'azote ammoniacal représente l'azote présent sous forme d'ions ammonium.

PT : Somme de toutes les formes du phosphore, présentes dans un milieu.

➤ Normes de rejet en-deçà du débit de référence

Les caractéristiques de fonctionnement de la station d'épuration et la charge résiduelle de pollution rejetée dans le milieu naturel, doivent se conformer aux valeurs du tableau ci-après qui seront respectées simultanément par **temps sec** pour :

Paramètre	Rendement minimal au rejet sur une période de 24 h en %	Concentration en sortie en mg/l
DBO ₅	90 %	24
DCO	75 %	100
MES	92 %	30
N-NH ₄	92 %	3
N-NTK	80 %	12
NGL	80 %	12
PT	80 %	2
pH	Compris entre 6 et 8,5	
Température	< 25°C	

Ces résultats seront à obtenir avec un taux de dilution inférieur à 100 % et un taux de collecte supérieur à 80 %.

Par **temps de pluie**, le traitement devra satisfaire en moyenne sur 24 h, soit la concentration, soit les rendements indiqués précédemment.

➤ **Normes de rejet au-delà du débit de référence**

Les concentrations au niveau du rejet de la station d'épuration doivent respecter les valeurs suivantes, sur échantillons moyens de 24 h, en fonctionnement par **temps de pluie** :

Paramètre	Concentration en sortie en mg/l	Observations
DBO ₅	25	Application des exigences minimales imposées aux rejets des stations d'épuration urbaines dans le bassin du Rhin
DCO	100	
MES	30	
N-NH ₄	10 (*)	
N-NTK	14 (*)	En moyenne annuelle
NGL	15 (*)	
PT	2	

(*) Pour une température d'au moins **12 °C** de l'eau du réacteur biologique aérobie de la station d'épuration.

Les boues d'épuration

Les boues produites par la station d'épuration de Bischwiller sont épaissies et déshydratées sur site. Une partie de ces boues est stockée puis directement valorisée en épandage agricole, une autre partie rejoint directement une plateforme de comptage externalisée située à Bure.

Filtre presse de Bischwiller



Les autres intrants traités à la station

D'autres produits sont traités à la station d'épuration de Bischwiller :

Types	Production annuelle	Modalités d'apport
Matières de vidange de fosses septiques	174,5 m ³	Dépotage sur site par des entreprises spécialisées conventionnées
Lixiviats de décharge	898,4 m ³	Par conventionnement

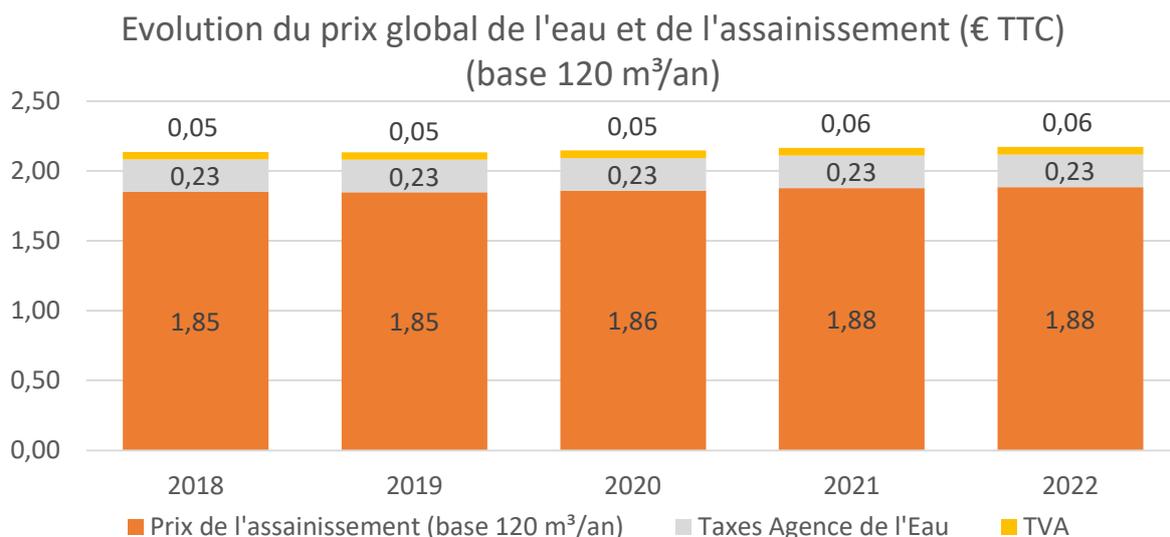
Les données financières

Le prix de l'assainissement

[D204.0] Sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³, le prix de l'eau s'établit à **1,88 € HT/m³** au **1^{er} janvier 2022**.

Il se compose d'une part fixe d'un montant de **52,82 € HT/an** et d'une part variable d'un montant de **1,44 € HT/m³**. S'ajoutent à cela, la taxe Agence de l'Eau (Modernisation des Réseaux de Collecte) et la TVA pour obtenir le prix complet de l'assainissement.

Le montant de la redevance d'assainissement est révisé annuellement par décision du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau. En complément, la part du tarif revenant au délégataire en charge de l'exploitation de la station d'épuration est actualisée annuellement (le 1^{er} mars), selon les clauses du contrat de délégation du service public.



Ainsi, les tarifs évoluent annuellement pour, d'une part, compenser l'effet de l'inflation des charges d'exploitation, et d'autre part, permettre la réalisation des investissements nécessaires à l'amélioration et au renouvellement des infrastructures.

Au **1^{er} janvier 2022**, le prix global de l'assainissement pour un abonné domestique s'élevait à **2,17 € TTC par m³** (abonnement compris sur une base de 120 m³/an).

Les autres frais

Pour les nouveaux raccordements ou les changements d'affectation d'immeuble engendrant plus de rejets, une Participation pour l'Assainissement Collectif (PFAC) est dû par le porteur du projet :

Pour les maisons et immeubles collectifs par m² de surface taxable (*) :

12,50 €

Pour les immeubles commerciaux, industriels, artisanaux et autres :

- Les 150 premiers m²
- Le m² supplémentaire

12,50 €

5,00 €

(*) sont exonérées les extensions de maisons d'habitation inférieures ou égales à 40 m² et les annexes inférieures ou égales à 20 m²

Durée d'extinction de la dette

[P256.2] Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'assainissement.

- Encours total de la dette au 31/12/2022 : **2 249 563,98 €**
- Autofinancement brut de l'année : **2 329 561,35 €**
- Durée d'extinction de la dette : **0,97 année**

Cet indicateur porte sur la globalité du budget annexe Assainissement de la CAH. Le niveau d'endettement de celui-ci est parfaitement maîtrisé.

Créances admises en non-valeur

[P207.0] Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité. Il représente la part de la solidarité aux abonnés les plus démunis, dans le prix de l'eau.

- Montant des créances admises en non-valeur : **6 234,24 € HT**
- Volume d'assainissement facturé : **1 169 290 m³**
- Rapporté au volume d'eau facturé : **0,01 € HT/m³**

Taux d'impayés sur les factures d'assainissement

[P257.0] Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'assainissement émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

- Total mis en recouvrement en 2021 : **2 041 760,13 € TTC**
- Impayés au 31/12/2022 : **27 609,05 € TTC (Trésor Public)**
- Taux d'impayés au 31/12/2022 sur les factures de 2021 :

$$\frac{27\,609,05 \times 100}{2\,041\,760,13} = 1,35 \%$$

Les performances du service

Fonctionnement du réseau de collecte

➤ Taux de débordement chez les usagers

[P251.1] Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

$$\frac{0 \times 1\,000}{23\,381} = 0 \text{ débordement pour } 1\,000 \text{ habitants desservis}$$

➤ Nombre de points noirs

[P252.2] Il correspond au nombre de points d'interventions fréquentes sur le réseau. Ces interventions peuvent être dues à un problème de conception du collecteur, comme une pente insuffisante, un diamètre trop important ou trop faible, à un équipement du réseau qui aurait mal vieilli, etc.

Le réseau de **la CAH – Secteur de Bischwiller et Environs en compte 6.**

$$\text{Taux de points noirs} = \frac{6 \times 100}{127,40} = 4,71 \text{ points noirs pour } 100 \text{ km}$$

Taux de réclamations écrites

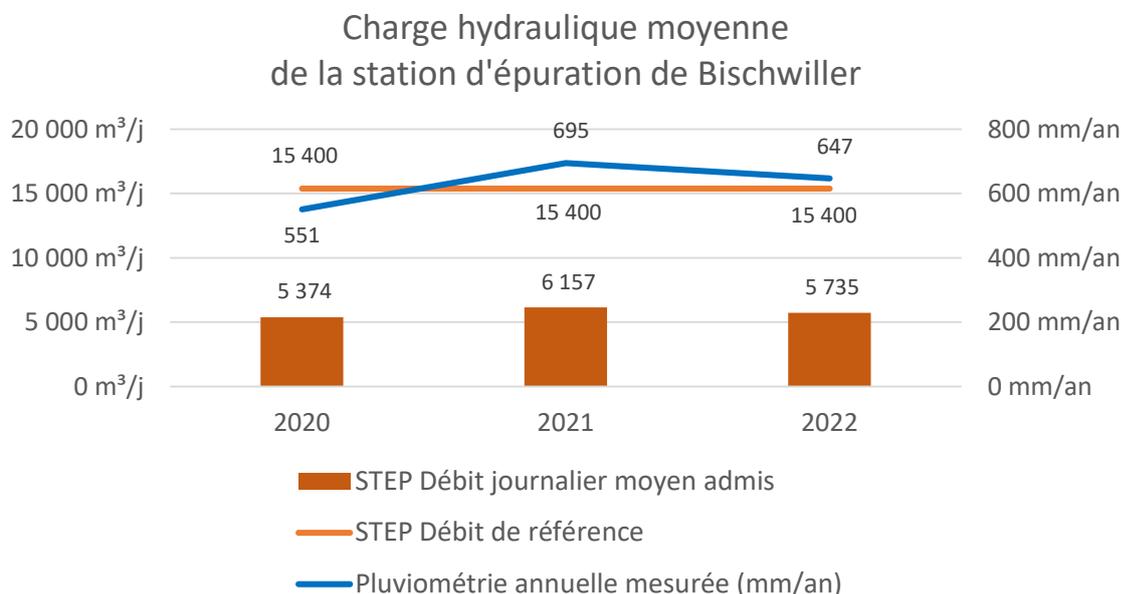
[P258.1] Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'assainissement, rapporté à 1000 abonnés. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts vis-à-vis d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au prix.

Nombre de réclamations écrites : **8** pour l'année **2022**

$$\frac{8 \times 1\,000}{7\,961} = 1,00 \text{ pour } 1\,000 \text{ abonnés}$$

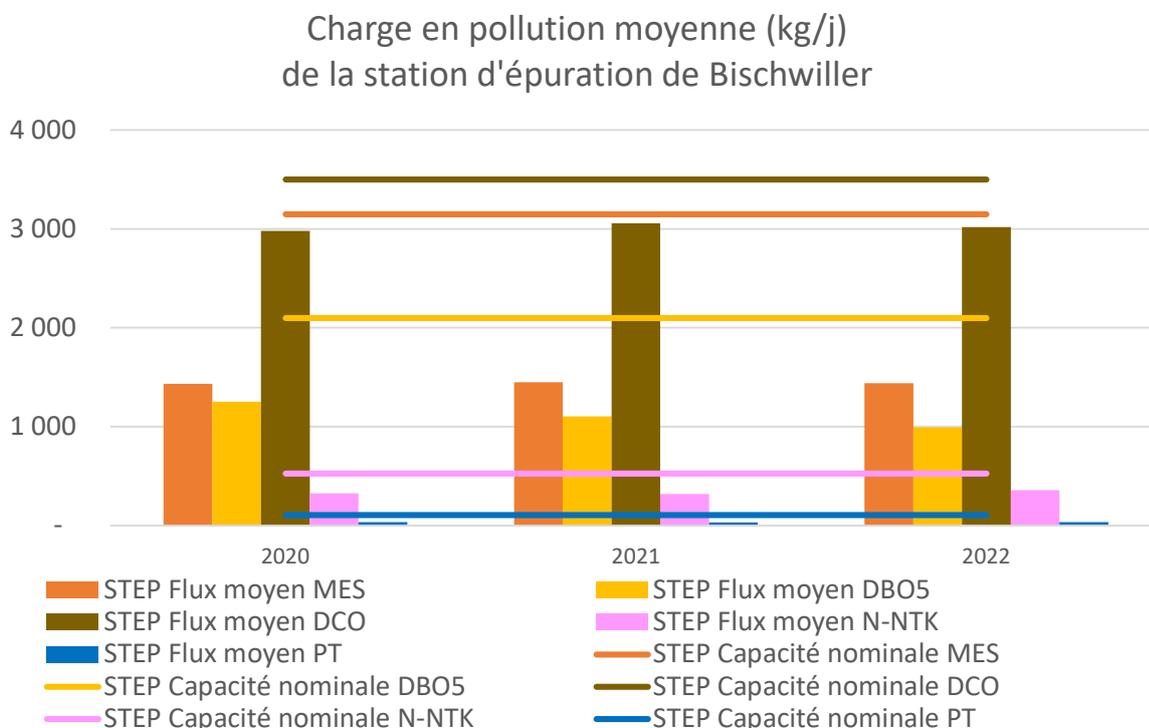
Fonctionnement de la station d'épuration

➤ Evolution moyenne de la charge hydraulique



Charge hydraulique moyenne de la station de Bischwiller en 2022 : **37 %**

➤ Evolution moyenne des charges en pollution

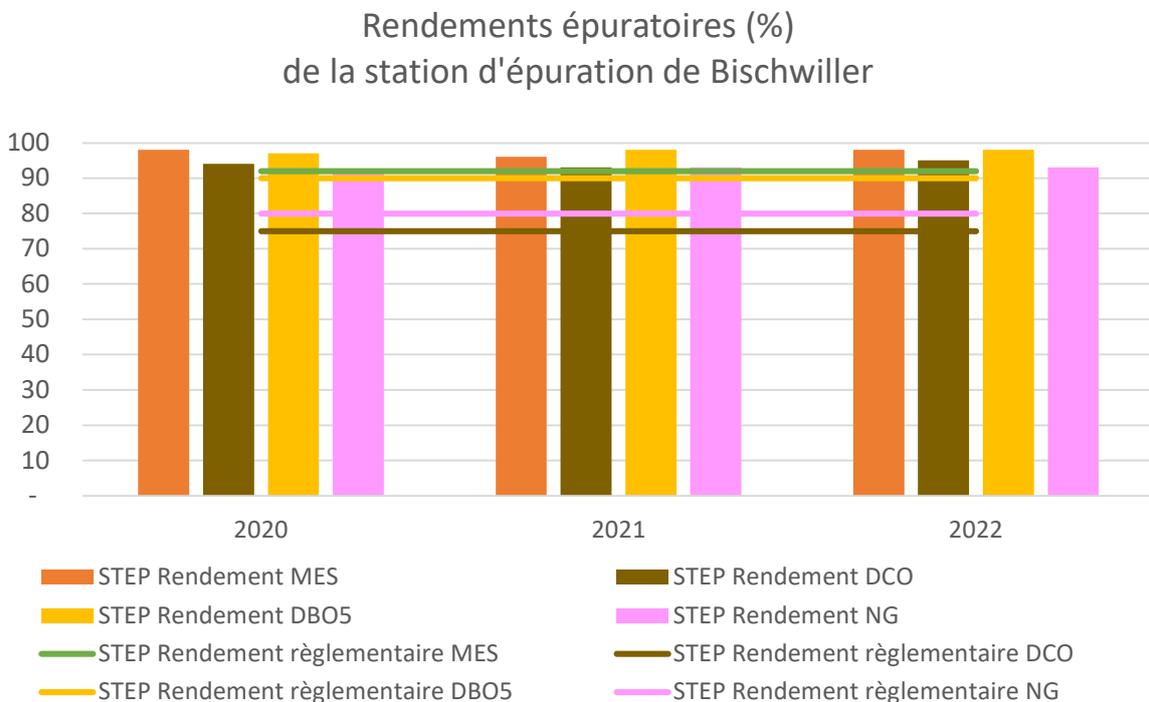


Charges en pollution moyennes de la station de Bischwiller en 2022 :

- Sur le paramètre MES : **46 %**
- Sur le paramètre DBO5 : **47 %**
- Sur le paramètre DCO : **86 %**

➤ Performances épuratoires

La performance du traitement des eaux usées est calculée en fonction de la masse de matières polluantes éliminée avant leur rejet dans la nature.



Pour l'année **2022**, les rendements moyens de la station de Bischwiller sont au-dessus des rendements minimums réglementaires et **sont conformes aux prescriptions de l'arrêté portant autorisation de rejet.**

➤ Consommations énergétiques en 2022

La consommation globale d'électricité de la station d'épuration a baissé en 2022, par rapport à 2021, en lien avec la diminution des volumes à traiter.

Site	2019	2020	2021	2022	N/N-1 (%)
STEP DE BISCHWILLER	1 027 723	1 035 851	1 101 480	1 022 438	- 7,2%
	1 027 723	1 035 851	1 101 480	1 022 438	- 7,2%

➤ Les sous-produits de l'épuration

[P203.0] Quantité de boues d'épuration produite (tonnes de matière sèche) par la station d'épuration de Bischwiller :

- 1 236,3 tonnes de boues à 24 % de siccité, soit **297,87 tMS** destinée au compostage
- 794,0 tonnes de boues à 34 % de siccité, soit **269,96 tMS** destinées à l'épandage direct

D'autres sous-produits sont issus du process épuratoire des eaux usées :

Types	Production annuelle	Valorisation
Résidus de dégrillage	89 m ³	Usine de valorisation énergétique de Schweighouse
Graisses	45,5 m ³	Usine de VALORHIN
Sables	73 160 kg	Recyclage et revalorisation en travaux publics

➤ Taux de boues évacuées de façon conforme

[P206.3] L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. La conformité s'analyse au regard de deux conditions : le transport des boues respecte la réglementation et la filière de traitement est soit autorisée ou déclarée (selon le type et la taille).

Les boues issues du processus d'épuration de la station sont déshydratées et évacuées, soit par épandage agricole direct, soit vers la plateforme de compostage de BURE (55) pour la production d'un compost normé NF 44-095.

Des analyses sont réalisées périodiquement pour garantir l'innocuité des boues. Le compost produit à partir de ces boues de station d'épuration est alors valorisé en agriculture.

➤ Pour la station de Bischwiller :
 $568 / 568 \times 100 = \mathbf{100 \% \text{ de boues évacuées de façon conforme}}$

Détail des analyses réalisées pour quantifier les polluants des boues

Station	Type	Nombre	Conformité (O/N)
STEP DE BISCHWILLER	Composés organiques	2	Oui
STEP DE BISCHWILLER	Eléments traces	4	Oui
STEP DE BISCHWILLER	Valeur agronomique	6	Oui

Nota : concernant l'épandage agricole, un suivi complémentaire a été mis en place par SUEZ, exploitant, pour vérifier la bonne hygiénisation des boues conformément à la réglementation liée à la pandémie de COVID.

Conformité globale du système d'assainissement

Elle s'apprécie selon les exigences réglementaires de l'arrêté ministériel du 30 juillet 2020 portant modification de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux dispositifs d'assainissement non collectif, ainsi que des arrêtés préfectoraux portant autorisation de rejets des stations d'épuration.

➤ **Conformité DERU de la collecte des effluents**

[P203.3] Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

- **Réseau de Bischwiller et Environs : 100 - conforme**

L'agglomération d'assainissement n'enregistre aucun rejet d'effluents non traités par temps sec et les volumes déversés par temps de pluie au niveau des déversoirs d'orage équipés d'autosurveillance représentent 1,3 % du volume d'eaux usées (< 5 % de déversement toléré).

➤ **Conformité DERU des équipements d'épuration**

[P204.3] Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

- **Station d'épuration de Bischwiller : 100 - conforme**

Les équipements d'épuration sont en capacité de traiter les débits de référence et les charges polluantes produites au niveau de leur système de collecte. Cependant, les volumes déversés en tête de station d'épuration par temps de pluie sont jugés importants par le service de Police de l'Eau. Il est demandé à la CAH la définition et la mise en œuvre d'un plan d'actions en conséquence.

➤ **Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des exigences de l'arrêté préfectoral des stations d'épuration**

[P254.3] Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement, en ne tenant pas compte

des surverses en tête de stations d'épuration. Un bilan est considéré comme non conforme dès qu'un paramètre ne respecte pas les objectifs de rejet. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

- **Station d'épuration de Bischwiller : $\frac{103 \times 100}{104} = 99,0 \%$**

Les performances des équipements d'épuration de Bischwiller sont jugées conformes aux exigences des arrêtés préfectoraux de rejets par le service de Police de l'Eau. La collectivité dispose effectivement d'un droit à l'erreur (maximum 9 bilans non conformes sans valeur rédhibitoire sur 104). Le bilan non-conforme de l'année est dû à un dépassement MES.

➤ **Conformité DERU des performances des équipements d'épuration**

[P205.3] Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement, en tenant compte des surverses en tête de stations d'épuration quand le débit de référence n'est pas atteint en traitement. Un bilan est considéré comme non conforme dès qu'un paramètre ne respecte pas les objectifs de rejet. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

- **Station d'épuration de Bischwiller : $\frac{103 \times 100}{104} = 99,0 \%$**

En dépit du nombre de bilans conformes, une concentration rédhibitoire est constatée par temps de pluie lors du bilan du 20 décembre 2022 (dépassement MES, NGL et NTK). Le service de la Police de l'Eau a donc déclaré les performances épuratoires de la station non conforme pour l'année 2022.

Les investissements réalisés en 2022

Les travaux d'assainissement

Les principaux investissements réalisés en 2022 ont concerné les réseaux de collecte de l'assainissement. Des travaux de réhabilitation ont été entrepris pour maîtriser le vieillissement du patrimoine.

Les collecteurs endommagés ou vétustes sont ainsi progressivement remplacés ou chemisés. La programmation des travaux est établie suivant les conclusions des inspections télévisées régulièrement effectuées dans l'agglomération, ainsi que de la nécessaire coordination des travaux avec d'autres gestionnaires de réseaux (eau potable et voirie principalement).

Des investissements ont également été réalisés au niveau des ouvrages, et principalement la station d'épuration : renouvellement de matériels tournants, amélioration des équipements.

Ainsi, **1 428 085,91 € TTC** ont été investis pour la réalisation de l'ensemble de ces opérations, et notamment les travaux suivants :

Renouvellement du réseau (chemisage + remplacement)

Rue des Peupliers à Bischwiller	15 m
Rue Principale à Schirrhein	37 m
TOTAL	52 m

Extension du réseau

Impasse des Drapiers à Bischwiller	25 m
TOTAL	25 m

La longueur totale du réseau d'eau potable s'établit ainsi **au 31/12/2022 à 127,40 km** (hors réseaux d'eaux pluviales).

Taux moyen de renouvellement des réseaux

[P253.2] Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchement) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur actuelle du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Détail du renouvellement annuel :

	2018	2019	2020	2021	2022
Longueur	1 487	1 000	515	167	52
Renouvellement	1,16 %	0,78 %	0,40 %	0,13 %	0,04 %

- Linéaire de réseau renouvelé (moyenne sur 5 ans) : **0,644 km**
- Longueur actuelle du réseau : **127,40 km**
- Taux moyen de renouvellement des réseaux (moyenne sur 5 ans) :

$$\frac{0,644 \times 100}{127,40} = 0,51 \%$$

Ce taux de renouvellement est d'un niveau satisfaisant. Certes, à ce rythme, il faut théoriquement 200 ans pour renouveler l'ensemble du patrimoine, mais les réseaux d'assainissement sont relativement jeunes et ne présentent pour le moment pas une réelle nécessité de renouvellement.

Actualité et perspectives 2023

Programme de déraccordement des gouttières

En réponse aux conséquences du changement climatique (orages violents, pluies intenses, périodes de sécheresse), la Communauté d'Agglomération de Haguenau s'est engagée à mettre en œuvre un vaste programme de déraccordement des eaux pluviales, en domaine public, mais également en domaine privé.

Ainsi, la collectivité organisera dès 2023 de nombreuses rencontres avec les usagers par l'organisation de réunions publiques pour appeler les usagers à intégrer ce programme.

Le portage de cette opération par la collectivité offre la possibilité à ses usagers de bénéficier d'importantes subventions de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour :

- L'installation de cuve de récupération d'eaux pluviales,
- La déconnexion des descentes de gouttières,
- La création d'aménagements en faveur de l'infiltration des eaux pluviales (désimperméabilisation, jardins de pluie, noues et puits d'infiltration).



Programme de travaux 2023 en assainissement collectif

La Communauté d'Agglomération de Haguenau a voté en 2023 un Programme Pluriannuel d'Investissement pour la période 2023-2026 pour garantir la pérennité et le bon fonctionnement au quotidien des installations de collecte, de transport et de traitement de l'assainissement.

Pour l'année 2023, ce programme d'investissement comprend notamment :

- **Le programme de dé raccordement des eaux pluviales pour 200 000 € TTC :**
 - Etude du potentiel de dé raccordement des eaux pluviales
 - Travaux d'équipement en cuves de récupération d'eaux de pluie et travaux de dé raccordement chez les particuliers
- **Des travaux de réhabilitation et d'extension de réseaux pour 550 000 € TTC :**
 - Nouveaux branchements pour le compte de particuliers
 - Divers travaux de réhabilitation
- **Des travaux d'inspection de réseaux et de branchements pour 20 000 € TTC :**
 - Inspection télévisée préventive et curative
- **Des travaux dans la station d'épuration pour un total de 200 000 € TTC :**
 - Remplacement des canaux de mesure de débit en sortie de station d'épuration

Pour ces travaux, un crédit total de **970 000 € TTC** est disponible au budget 2023.

Annexes

L'autosurveillance de la station d'épuration

STATION D'EPURATION DE BISCHWILLER

• LA CONFORMITE DES FREQUENCES D'ANALYSE

Le respect du nombre d'analyses retenues par rapport au nombre prévu par l'arrêté est synthétisé dans le tableau suivant :

Conformité du planning d'analyses					
STEP DE BISCHWILLER	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Conformité en fréquence
AP 11-08-1997 - 2022	DBO5	24	24	20	Oui
AP 11-08-1997 - 2022	DCO	104	104	91	Oui
AP 11-08-1997 - 2022	MeS	104	104	91	Oui
AP 11-08-1997 - 2022	NG	24	24	16	Oui
AP 11-08-1997 - 2022	N-NH4	24	24	16	Oui
AP 11-08-1997 - 2022	NTK	24	24	16	Oui
AP 11-08-1997 - 2022	Pt	24	24	20	Oui

• LA CONFORMITE PAR PARAMETRE

Le détail par paramètre apparaît sur le tableau suivant :

Conformité par paramètre										
STEP DE BISCHWILLER	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réductions	Conformité analytique	Conformité générale
AP 11-08-1997 - 2022	DBO5	993,98	4,64	22,43	98	0	3	0	Oui	Oui
AP 11-08-1997 - 2022	DCO	3 019,2	26,91	141,62	95	0	9	0	Oui	Oui
AP 11-08-1997 - 2022	MeS	1 439,19	6,06	31,91	98	1	9	0	Oui	Oui
AP 11-08-1997 - 2022	NG	358,81	4,63	21,88	93	0	3	0	Oui	Oui
AP 11-08-1997 - 2022	N-NH4	230,76	0,95	4,49	98	0	3	0	Oui	Oui
AP 11-08-1997 - 2022	NTK	357,43	2,49	11,74	96	0	3	0	Oui	Oui
AP 11-08-1997 - 2022	Pt	35,39	0,24	1,14	97	0	3	0	Oui	Oui

Exemple de facture

• **LA FACTURE TYPE 120 M3**

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
COLLECTE DES EAUX USEES			158,64		158,64
ABONNEMENT Part CA de Haguenau du 01/01/2023 au 01/01/2024	2	15,00	30,00	0,0	
CONSOMMATION Part CA de Haguenau du 01/01/2023 au 01/01/2024	120 m ³	1,0720	128,64	0,0	
TRAITEMENT DES EAUX USEES			69,50		76,45
ABONNEMENT Part Suez Eau France du 01/01/2023 au 28/02/2023	0,32	11,77	3,79	10,0	
Part Suez Eau France du 01/03/2023 au 01/01/2024	1,68	11,77	19,75	10,0	
CONSOMMATION Part Suez Eau France du 01/01/2023 au 28/02/2023	19,30 m ³	0,3830	7,39	10,0	
du 01/03/2023 au 01/01/2024	100,70 m ³	0,3830	38,57	10,0	
ORGANISMES PUBLICS			27,96		27,96
AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE Modernisation des réseaux de collecte du 01/01/2023 au 01/01/2024	120 m ³	0,2330	27,96	0,0	
TOTAL HT			256,10		
MONTANT TVA (10.0 %)			6,95		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					263,05
Net à payer					263,05 €

Lettre d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse



Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

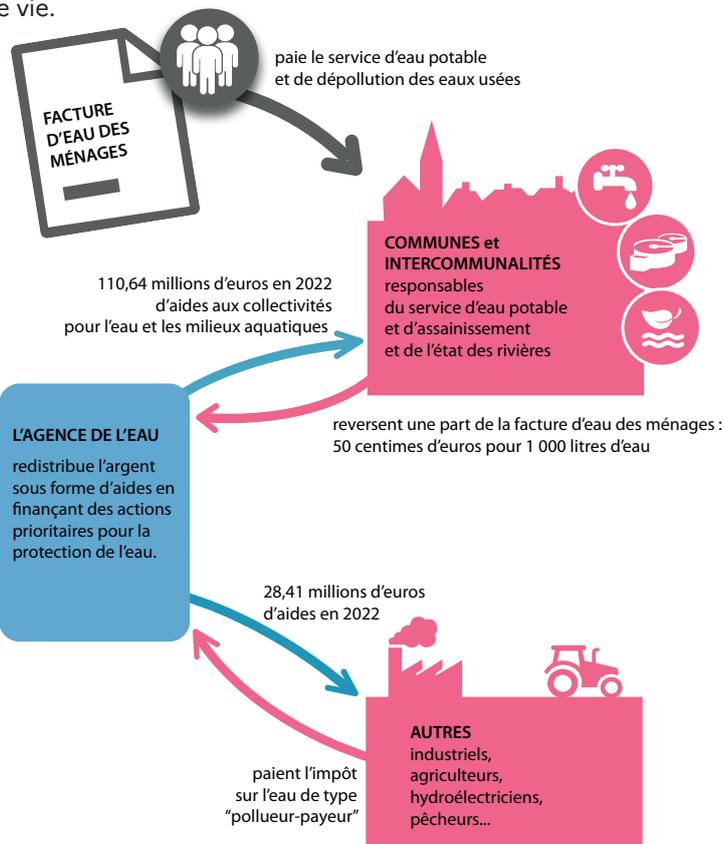
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 4,00 euros TTC par m³ (SISPEA - données agrégées disponibles - 2020).

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS > des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 164,79 millions d'euros dont plus de 138 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



0,06 €
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



4,73 €
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



74,50 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



4,77 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits



100 €
de redevances émises par l'agence de l'eau en 2022



0,40 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs



0,15 €
de redevance de prélèvement payés par les irrigants



5,25 €
de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



1,69 € de redevance cynégétique payé par les chasseurs



8,44 €
de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau



8,44 €
de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau



8,44 €
de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) • source agence de l'eau Rhin-Meuse.



5,53 €
aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle



41,10 €
aux collectivités pour l'épuration et la gestion intégrée des eaux de pluie



9,21 €
pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages



100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2022



21,46 €
aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable, la gestion quantitative et les économies d'eau



16,23 €
principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques



6,46 €
pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

En 2022, près de 137,05 millions d'euros d'aides, soit 62 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...



CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 62 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

au travers des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le Comité de bassin Rhin-Meuse a adopté à l'unanimité, le 18 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de notre cadre de vie.



>>> eau-rhin-meuse.fr > documents de planification

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Suivez l'actualité     
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr



Retrouvez toutes les ressources sur le site

<https://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau>

Nouveaux podcasts

→ bit.ly/Podcasts-Eau

